



CABINET DU PREFET – Bureau de la communication interministérielle

Lyon, le mercredi 28 août 2013

"environnement" **COMMUNIQUE DE PRESSE**

5 sites naturels classés en Rhône-Alpes depuis début 2013

un patrimoine naturel exceptionnel reconnu

Pour **Jean-François CARENCO, préfet de la région Rhône-Alpes et du Rhône**, la région Rhône-Alpes confirme le caractère exceptionnel de son patrimoine naturel en bénéficiant du classement de sites paysagers remarquables qui justifient une protection de niveau national.

Ainsi, 5 sites de la région Rhône-Alpes ont déjà été classés depuis le début de l'année :

- 7 janvier 2013 : **l'ensemble formé par les abords du Pont d'Arc et de la grotte Chauvet (surface et tréfonds) sur le territoire de la commune de Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche) : 277 hectares**

- 25 mars 2013 : site du vallon du Clou sur le territoire de la commune de Sainte-Foy-Tare (Savoie) : 2 692 hectares

- 31 mai 2013 : site du défilé de Pierre-Châtel, sur le territoire des communes de Nattages, Virignin (Ain), la Balme et Yenne (Savoie) : 717 hectares

- 5 juin 2013 : site des coteaux de l'Hermitage sur le territoire des communes de Crozes-Hermitage, Larnage et Tain-l'Hermitage (Drôme) : 140 hectares

- 2 août 2013 : site de la Dent d'Oche, des Cornettes de Bise et de leurs abords, sur le territoire des communes de Bernex, la Chapelle d'Abondance, Novel et Vacheresse (Haute-Savoie) : 2 680 hectares

Le classement permet de conserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales de ces sites d'exception, en les préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux. Cette protection interdit en effet la modification des lieux, sauf autorisation préalable lorsque les travaux projetés ne compromettent ni leur état ni leur aspect ou qu'ils contribuent à leur amélioration.

Les 5 nouveaux classements intervenus en 2013, en garantissant la sauvegarde de paysages remarquables, apportent ainsi une valeur ajoutée à l'image et à la renommée du territoire rhônalpin.

contacts presse :

Préfecture de la région Rhône-Alpes : Valérie Sozzi – 04 72 61 60 14

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : Frédéric EVESQUE – 04 26 28 64 39

Site internet de la DREAL : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>